

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 décembre 2011

N° 11-11-01

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011

OBJET :

DSP Casino – Choix du délégué.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	07/12/2011
Accusé réception le	07/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-01



OBJET DE LA DELIBERATION :

DSP CASINO – CHOIX DU DELEGATAIRE

LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service public du Casino, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.
- Que l'ensemble contractuel est composé de la convention de délégation de service public et d'un bail non détachable de ladite convention.
- Que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur la **Société du Casino le Lion Blanc** (Groupe Partouche) ayant présenté une offre répondant à l'ensemble des attentes de la Ville de Saint-Galmier au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente).
- Que les contrats ont pour objet l'exploitation et la gestion d'un casino sur la commune de Saint-Galmier et présentent les caractéristiques suivantes :
 - o **Durée** : 20 années
 - o **Début de l'exécution du contrat** : 1^{er} février 2012
 - o **Principales obligations du Délégué :**
 - Dans le respect notamment des dispositions de la loi du 15 juin 1907 modifiée relative aux casinos, du décret modifié n° 59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques et de l'arrêté modifié du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, exploitation à ses frais, risques et périls de la délégation dudit Casino. Celle-ci, conformément à la définition de l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mai 2007, comporte **trois activités distinctes que sont l'animation, la restauration et les jeux** ;
 - Participation au **développement culturel et touristique du territoire de la Ville de Saint-Galmier** ;
 - **Contribution au financement d'ouvrages améliorant l'accès au Casino.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5
VU l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 1907 modifiée relative aux casinos

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	07/12/2011
Accusé réception le	07/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-01

... / ...

... / ...

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2011

- **APPROUVE**
 - le choix de la **Société du Casino le Lion Blanc** (Groupe Partouche) en tant que délégataire du Casino
 - les termes de la convention de délégation de service public et du bail non détachable
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de délégation de service public et le bail non détachable

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 7 décembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	07/12/2011
Accusé réception le	07/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-01